

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 10

Artikel: Un voyage de noces
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dépositaire du titre et chargé d'en payer les trimestres sur constatation « de visu » du bon état de l'animal !

Les héritiers voulurent attaquer ce testament, on les en empêcha, attendu qu'il était inattaquable, et l'ex-cantinière, Madame Thomassin, fut mise en possession de Boule et d'une provision préalable, ainsi que d'instructions, soigneusement élaborées par la défunte, sur la manière de traiter son chat, ses goûts, ses habitudes, enfin un demi volume, au moins, de recommandations aussi baroques que compliquées !

Or, Madame Thomassin, ne sachant pas lire, fit des cornets avec le manuscrit de la testatrice, et laissa vagabonder à son aise le matou dans sa boutique ! Il trouva cette existence un peu dure, tout d'abord. Il maigrit, s'épila, s'efflanqua, puis il prit goût à cette liberté tardive et se prit d'une folle passion pour les promenades nocturnes le long des gouttières, aux mélodieux accords des « miaous » et des « kiss » de ses congénères.

Tous les trois mois l'ex-cantinière, portant Boule dans son panier, se rendait à l'étude du notaire, exhibait cet héritier velu au maître-clerc, qui le caressait avec respect, et s'en revenait chargée de belles pièces d'or, grâce auxquelles son commerce prenait une extension chaque jour plus grande. Cela dura un an, deux ans, cinq ans, dix ans.

Boule était toujours aussi alerte ! Pas de poils gris aux moustaches ! Pas d'engraissement sénile ! Ses dents, nettes et aiguës, luisaient sous ses babines rouges ; ses yeux, brillants et clairs, s'élargissaient ou s'éteignaient avec une incompréhensible vitalité !

— Quoi ! disait-on dans le voisinage, — elle a près de vingt ans, cette bête ! et, pour un chat, c'est un grand âge !

— C'est surprenant.

— Bien sûr, la mère Thomassin lui fait prendre quelque chose pour qu'il se maintienne en si bon état !

— M'est avis ! car les bêtes, ça c'est pas plus éternel que les gens.

Bref, cette longévité extraordinaire de l'héritier de la veuve Verdeloup fit naître des soupçons dans l'esprit de son fils, qui n'eut pas de peine à les faire partager au notaire.

On fut plus sévère dans l'examen de Boule, lors du premier paiement, et cet équivalent d'un certificat de vie démontra au tabellion, — qui avait quelques notions vétérinaires, — que l'animal qu'on lui présentait était tout au plus âgé de trois ans. Les dents, les yeux, le pelage en faisaient foi ! Et il y avait dix ans et demi que la testatrice avait rendu l'âme ! La conclusion était limpide. On fit espionner l'ex-cantinière. Des renseignements furent adroitement pris. Et l'on découvrit le pot aux roses !

Boule, — le vrai, l'authentique, le pacha, le Sardana-pale félin, — était trépassé des suites d'une indigestion de foie de mouton, dès la seconde année !

Et, — plutôt que de renoncer à la poule aux œufs d'or, — M^{me} Thomassin avait tout bonnement pris le défunt sous le bras, — s'était rendue au marché aux chats, — et, avec peine, c'est vrai, avait fini par en trouver un, absolument semblable, qu'elle avait triomphalement rapporté dans son magasin. A tout hasard, elle avait prié la marchande de lui garder tous ceux qui naîtraient des portées subséquentes ! Et, grâce à cette sage précaution, le Boule qu'elle avait exhibé au notaire était la sixième édition de celui tant chéri par la veuve Verdeloup.

De là un procès en escroquerie intenté par les héritiers légitimes !

Un voyage de noces.

On dit que les mœurs simples d'autrefois disparaissent de plus en plus au courant des habitudes

et des besoins du jour, qui corrompent tout sur leur passage. C'est vrai, dans une certaine mesure, mais il reste pourtant, au sein de nos populations rurales, de précieux exemples de vertus domestiques. Le petit épisode que nous allons raconter est concluant.

Depuis plus de 8 ans, Jaques R... faisait la cour à la fille du syndic de son village. Quoique jouissant d'une position aisée, il avait toujours différé son mariage par motif d'économie, estimant qu'il ne pouvait se mettre en ménage que lorsque son vieil oncle Philippe, quittant ce monde de misères, où les vers et la rouille gâtent tout, sauf les écus, lui aurait légué les quatre-vingt mille francs qu'il possédait.

Au printemps de l'année dernière, l'oncle succomba à une courte maladie. On vit Jaques s'essuyer deux fois les yeux. Les uns disent qu'il laissa couler de vraies larmes, d'autres affirment qu'il ne s'agissait que d'un grain de poussière.

Trois mois après, les deux fiancés faisaient quatre lieues à pied pour se rendre chez l'officier d'état-civil de M... — Jaques avait choisi cet endroit parce qu'il avait là un cousin, riche paysan, qui l'inviterait sans doute à sa table. Il ne fut point trompé dans ses prévisions intéressées, car dès que ce dernier apprit leur arrivée, il s'empressa de faire apprêter un bon petit repas qu'il arrosa de son meilleur vin.

Vers trois heures de l'après-midi, et à la suite d'un long entretien entre les deux cousins, sur le prix élevé des denrées, — ce qui n'amusa pas beaucoup la jeune femme, — les nouveaux mariés reprirent le chemin de la maison. La chaleur était suffocante, la route poussiéreuse et éblouissante. Après une heure de marche, ils s'assirent sous un poirier, au bord de la route. Jaques regarda sa femme et déposa un baiser sur son front ; mais il fut bientôt distrait par la vue d'un champ de pommes de terre dont les tiges jaunies et languissantes se penchaient vers le sol. « Les pommes de terre ont bien mauvaise mine, dit-il, et si elles se gâtent, ce sera une grosse affaire pour cet hiver ; on mangera beaucoup plus de pain.

Tout-à-coup la diligence apparut au contour de la route.

— Oh ! prenons-la, s'écria l'épouse, je suis si fatiguée... il fait si chaud !

— Si tu y tiens... moi, je préfère marcher, répond Jaques en faisant signe au cocher d'arrêter :

« Il n'y a plus qu'une place à l'intérieur et une à côté de moi, sur le siège, » fit celui-ci.

— Il n'en faut qu'une.

— Je préfère aller sur le siège, interrompt vivement l'épouse, j'aurai moins chaud. Puis, elle tendit au cocher sa jolie main rose, et, d'un seul élan, gagna sa place.

Deux coups de fouet se firent entendre ; les chevaux partirent au trot. Après quelques minutes, Jaques, remarquant que le conducteur, grand

halle p.
la scinder

et beau garçon, s'approchait de plus en plus de sa femme et semblait lui parler avec une amabilité presque familière, pressa le pas, se mit à courir, et ne rejoignit la voiture que lorsqu'elle dut gravir une pente rapide. Mais bientôt les chevaux, lancés de nouveau par le malin cocher, laissèrent en arrière le pauvre mari courant, soufflant et suant à grosses gouttes au milieu du nuage de poussière que le maudit véhicule laissait après lui. Cette scène se répéta quatre ou cinq fois, au grand amusement des voyageurs. Le pauvre Jaques persista, tantôt courant comme un voleur, tantôt allant à grands pas, les yeux fixés sur le cocher.

En arrivant à la maison, fourbu, harassé, trempé jusqu'aux os, il dit à sa femme : Eh bien, voilà deux francs de plus dans ma poche, mais j'ai bien couru!... M'aimes-tu toujours?... L. M.

L'incourâ et lo bracaillon.

On bravo incurâ et on gratta-papâi, espèce d'homo d'affères dè crouïo renom, sè trovâvont on dzo âo télégraphe, iô l'écrisont ti dou 'na dépêche po einvoyi dein lo défrou, kâ tsacon pâo avâi oquîe que pressè, et coumeint cé télégraphe vo z'espédiè cein à la menuta, cein est gaillâ coumoudo po cliâo que sont accouâiti.

Cé l'homo d'affères qu'étâi quie, n'étâi pas la fleu; l'étâi crouïo avoué lè pourrès dzeins à quoui fasâi on serviço, kâ quand lâo prêtâvè, lè subastâvè se ne païvont pas riche-raque âo termo, et coumeint s'arreindzivè adé à teni lo couté pè lo mandzo, n'ïavâi pas dè guieuséri que ne fassè à cliâo que passâvont pè sè pattès. Enfin quiet c'étâi on bracaillon.

Don lo dzo iô cé gaillâ sè trovâvè quie ein mémo teimps què monsu l'incourâ, et tandi que l'écrisont ti dou, lo père Friquiette, qu'étâi on tot malin, eintrè assebin dein lo télégraphe, et quand l'a de : atsivo à ti! lo télégraphisse lâi fâ, ein lâi montreint lè dou qu'écrisont :

— Eh bin! père Friquiette, n'é-yo pas quie dou galés comis?

— Oi ma fâi, se repond lo farceu; y'ein a ion po férè lè guieuséri, et l'autro po lè perdenâ.

Onna concheince tranquilla.

Quand l'est qu'on a la concheince tranquilla, on n'a poaire dè nion et on pâo allâ la téta lévâie iô que sâi, sein s'einquiêtâ dè cein que lè dzeins pâovont derè.

On bravo villio que s'ein retornâvè à l'hoto on deçando né, sè trovâ mau tot d'on coup dévânt d'arrevâ, et po ne pas restâ que dévânt, s'einfatè dein on étrablio po s'étâidrè on moment su la paille. Pè malheu l'étâi tot solet; nion ne lo put soigni, dè manière que lo leindéman matin on lo trovâ moo.

On allâ averti son valet po lo veni queri. Cé valet que n'avâi pas lo tieu trâo seinsiblio, va criâ son cousin po lâi veni âidi à portâ son père. Ye vont, mettont lo villio su on brankâ et tresp

contrè l'hotô, justameint âo moment iô lè dzeins allâvont sailli dâo prédzo, kâ l'étâi 'na demeindze matin. La mâison dâo villio sè trovâvè proutse dè l'église, et po lâi allâ l'ariont pu passâ per derrâi sein étrè vu dè nion; mâ lo valet dâo moo, que martsivè lo premi, tracè âo drâi per dévânt, po cein qu'on étâi pe vito.

— Passa pè derrâi l'église, se lâi fâ son cousin, vouaïque lè dzeins que vont sailli dâo prédzo!

L'autro, que n'a rein fé dè mau à nion, ne comprend pas porquîet sè foudrâi catsi, et lâi repond :

— No ne l'ein portant pas robâ!

Un monsieur vient de se faire extraire une dent.

— Combien vous dois-je? demande-t-il après l'opération.

— Cinq francs.

— Je voudrais m'en faire remettre une autre à la place. Combien me prendrez-vous pour cela?

— Vingt-cinq francs.

— Diantre! c'est bien cher. Alors remettez-moi la même et nous serons quittes.

Une dame se présente en grand deuil chez le peintre B***.

— Monsieur, j'ai perdu mon mari, il y a deux mois, et je voudrais avoir son portrait de grandeur naturelle.

— C'est assez difficile. Enfin, envoyez-moi tout ce que vous avez en fait de cartes, médaillons, etc., et je verrai ça.

— Hélas! monsieur, je n'ai rien de lui; mais je vous raconterai comment il était.

L'artiste regarde cette étrange cliente :

— Madame, dans ce cas, il faut vous adresser à un photographe.

La petite Emma est en punition.

— Vilaine enfant! lui dit sa mère, si je te punis, crois-tu que ce soit pour mon plaisir?

Et l'enfant, avec une moue incrédule :

— Pour le plaisir de qui, alors?

Le théâtre automatique de M. Muller, installé sur la Riponne et représentant le travail des galériens dans les bagnes, fait le bonheur des enfants, qui s'amuse beaucoup à la vue de tous ces petits bons-hommes exécutant divers travaux sous l'impulsion d'une force mécanique. L'activité est étourdissante; le tour, la scie, le marteau, la forge, le rouet et autres engins s'en donnent à qui mieux mieux.

THÉÂTRE. — Dimanche 12 Mars, première représentation de :

Les deux orphelines,

drame en 5 actes, et 8 tableaux.

Bureaux à 7¹/₄ h. — Rideau à 7³/₄ heures.

Le joli album de *Croquis militaires* de M. E. Deverin est en vente dans toutes les librairies de Lausanne et chez MM. Lœrtscher, à Vevey; Allamand, à Montreux; Deladoey et imprimerie de la *Feuille d'Avis*, à Aigle; Mme Perrin-Quidort et M. Corbaz, à Payerne.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOU & Co